

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 27 mars 2019 à 20 heures.**

Date de la convocation : **21 mars 2019**

Date d'affichage : **21 mars 2019**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absent: Gaëtan PERRON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 FEVRIER 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2019 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

VOTE DES TROIS TAXES

Le Maire :

- présente l'état de notification des taux d'imposition des trois taxes directes locales, et le détail des allocations compensatrices pour l'année 2019.
- indique que le produit attendu sera de 186 648 € incluant la part du syndicat d'aménagement Sevron Solnan.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré :*

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 12,10 %
- Taxe foncière bâti : 12,57 %
- Taxe foncière non bâti : 41,34 %

APPROBATION DU BUDET PRIMITIF 2019 POUR M14

Le Maire :

- **PRESENTE** le budget primitif 2019 pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- **INDIQUE** que cette proposition de budget a été préparée par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif au chapitre pour les deux sections et également en section d'investissement à l'opération.

ADOpte le budget primitif 2019 (inclus avec les restes à réaliser) qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement à : 710 141 €
- dépenses et recettes d'investissement à : 335 035 €

PREVISIONS BUDGETAIRES 2019 : INVESTISSEMENTS

Matériel : deux frigos (mairie et salle tilleul), pointeuse du centre de loisirs, école appel à projet (2 vidéoprojecteurs interactifs avec installation, 2 stylets supplémentaires, 4 ordinateurs portables et 1 caméra sur socle), mairie et école RGD switch wifi, renouvellement du serveur, mobilier pour école et des étagères pour la bibliothèque, matériel pompiers.

Traversée du village : solde du marché et l'équipement de la bascule ainsi que l'acquisition du panneau lumineux avec son installation,

Aménagement du stade : dossier en cours

Travaux dans les différents bâtiments : porte garavand, école résistances, honoraires permis démolir et démolition de l'abri, volets roulant, films occultants vélux et dauphins à la salle garavand, faitage de la toiture de l'église, stores cantine

Cimetière : colonne stèle et acquisition de 28 plaques

Accessibilités : rambardes sur les 2 parkings de la mairie et le marquage au sol

Toilettes publiques : création de l'abri

Extension du réseau électrique au manillier : pour les futures constructions.

Lotissement ouest : acquisition de terrain

VALIDATION DEVIS

Après le vote du budget primitif, le conseil municipal valide les devis suivants :

MUNIER : Au cimetière : Stèle de remarque triangle 120x25x25x25 pour un montant de 1 637.42 € TTC avec 28 plaques (un côté) en aluminium doré pour un montant TTC de 400.18 € Il est précisé que le prix de la gravure sera à la charge de l'acquéreur et que le prix de la plaque est inclus avec le droit de l'inscription et de la dispersion des cendres. Une modification du règlement est en cours.

GROS FRERES : Un devis a été accepté le 27 décembre pour la dépose et pose du volet roulant à la salle Garavand pour un montant TTC de 462.96 € et un autre pour 630.34 € en façade nord.

NEVORET : Remplacement à la salle garavand de 8 dauphins fonte de longueur de 1 mètre pour un montant TTC de 690.94 €.

TOILETTES PUBLIQUES :

Rapport de mission (analyse amiante) avant démolition : Entreprise Derbi pour un montant TTC de 150 €

Construction des toilettes et auvent : Entreprise Ducrozet Moninot pour un montant TTC de 18 954.78 €

Fournitures et pose wc, urinoir et lavabo : Entreprise Nevoret pour un montant TTC de 5352.44 €

Aménagement : Entreprise Neveu pour un montant TTC de 916.80 €

Fourniture et pose d'un châssis et bloc de porte : Menuiserie Jacquet pour un montant TTC de 1070.40 €.

BADOUX : Remplacement des stores à la cantine pour un montant TTC de 1691.47 €

NTT TOITURE : Suite au vent violent le 30 janvier, réfection du faitage pour un montant TTC de 7 447.22 €.

PANNEAU LUMINEUX : Levage et mise en place pour un montant TTC de 504€ par l'entreprise MILLION.

Didier CHARVET, adjoint et délégué suppléant du SIVOS fait part du compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Coligny de ce jour qui a fixé, pour chacune des communes adhérentes le montant de la contribution due.

Pour 2019, le collège de Coligny compte 376 élèves au total dont 40 élèves de la commune de Béný.

La cotisation pour la commune s'élève à 8 220 € correspondant à :

- ✓ 20 € par élève pour les sorties pédagogiques soit 800 €,
- ✓ 5.50 € par élève pour les frais administratifs soit 220 €,
- ✓ 180 € par élève pour la reconstruction du collège soit 7 200 €.

TRANSFERT DE RESULTATS DU BUDGET ANNEXE 2018 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE A LA CA3B

EXPOSE DES MOTIF

Transfert de la compétence « assainissement collectif »

La communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) exerce la compétence « assainissement collectif » sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément à ses statuts modifiés approuvés par le conseil communautaire du 17 septembre 2018.

Par la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2018, la commune de Béný a approuvé cette modification des statuts de la communauté d'agglomération, le périmètre et l'échéance du transfert de la compétence « assainissement collectif ».

Transfert de résultats

Le service public de l'assainissement collectif, en tant que service public industriel et commercial (SPIC), est soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. C'est pourquoi il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie. Ce transfert doit alors donner lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et des communes concernées.

Dans le cadre de la prise de compétence de la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2019, le budget annexe de l'assainissement collectif de la commune a été clos fin 2018. Mais la commune doit décider du devenir des résultats budgétaires liés à ce budget annexe de 2018.

Aussi, après concertation entre la commune et la CA3B, il est proposé de procéder au transfert à la CA3B, en totalité, des résultats du budget annexe de l'assainissement collectif 2018 au vu de la matrice financière ci-jointe.

[Si la commune a mandaté sur son budget principal des factures de fonctionnement après clôture du budget annexe 2018 de l'assainissement, et hors procédure de rattachement, ajouter la mention suivante : « Le résultat qui est transféré depuis la section de fonctionnement est un résultat corrigé des factures de fonctionnement mandatées sur le budget principal après clôture du budget annexe 2018 de l'assainissement »]

Parallèlement, la CA3B prendra une délibération concordante pour la mise en œuvre de ce transfert de résultats.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le transfert des résultats de fonctionnement : 27 086.88 € (excédent de fonctionnement) [Si la commune a mandaté sur son budget principal des factures de fonctionnement après clôture du budget annexe 2018 de l'assainissement, et hors procédure de rattachement, ajouter la mention suivante : « – corrigé des factures de fonctionnement mandatées sur le budget principal après clôture du budget annexe 2018 de l'assainissement – »] et d'investissement du budget annexe 2018 de l'assainissement collectif de la commune au profit de la CA3B : 32 877.02 € tels que présentés dans la matrice jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2224-1 et L. 2224-2

Vu l'exposé qui précède et la matrice financière ci-jointe

APPROUVE le transfert des résultats de fonctionnement : 27 086.88 € et investissement : 32 877.02 € du budget annexe 2018 de l'assainissement collectif de la commune au profit de la CA3B, tels que présentés dans la matrice jointe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

SINISTRE EGLISE

Bruno BUIRON, adjoint rappelle la séance du conseil municipal du 25 février auquel Antoine GROS, conseiller municipal et membre de la commission bâtiment avait reçu le lundi 18 février le cabinet Polyexpert Bourg-en-Bresse mandaté par l'assurance Groupama.

Ce dernier avait indiqué que la garantie « événement climatique » du contrat VILLASSUR est acquise uniquement s'il est avéré qu'un vent soufflant en rafale ait endommagé plusieurs bâtiments de construction identique sur le même secteur géographique. L'expert indique que ce n'est pas le cas en l'espèce, aucun autre dommage n'est à déplorer sur la commune ou sur les communes avoisinantes.

Un courrier a été envoyé le 20 mars à l'assurance pour demander la prise en charge à titre commercial. Le faitage de l'église avait déjà fait l'objet de réparation en 2015 sur une partie.

Après discussion, le conseil décide la validation de la réparation totale pour un montant totale de 7 447.22€ TTC

En réponse au courrier en date du 26 mars, Groupama signale que le dossier est transmis au service consommateur qui se chargera d'étudier une prise en charge exceptionnelle sur la partie endommagée soit 1630.16 TTC

Affaire à suivre....

BILANS 2018 : DU CENTRE DE LOISIRS ET DES TAP
BUDGET 2018 DU CENTRE LOISIRS
RAPPORT D'ACTIVITE, PROJET EDUCATIF, PROJET PEDAGOGIQUE
DU CENTRE DE LOISIRS

Didier CHARVET, Maire adjoint en charge des affaires scolaires, présente aux membres du conseil municipal :

- le compte de résultat 2018 du centre de loisirs et des temps d'activités périscolaires pour l'année 2018 qui s'établit à 47 112.30 € en charges et en produits

Il précise que pour équilibrer le résultat, la participation communale s'élève à 17 509.16€ (9 895.62€ pour le centre de loisirs et 7 613.54€ pour les taps), les autres produits étant assurés par la participation des familles, par la participation de la CAF et de la MSA dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la prestation de service de la CAF et MSA (ALSH + ASRE) et le solde du fond d'amorçage.

- le budget primitif 2019 pour le centre de loisirs

	BP 2018 centre loisirs	CA 2018 centre loisirs	BP 2018 TAP	CA 2018 TAP	BP 2018 centre loisirs+TAP	CA 2018 centre loisirs+TAP	BP 2019 centre loisirs avec pause méridienne
DEPENSES							
Eau - gaz - électricité	3 600.00 €	3 759.99 €			3 600.00 €	3 759.99 €	3 800.00 €
Combustibles et carburants							
Produits entretien	300.00 €	276.38 €			300.00 €	276.38 €	300.00 €
Petit équipement -Petit outillage (entretien structure)	100.00 €	549.72 €			100.00 €	549.72 €	100.00 €
Fourn. Administratives & de bureau	300.00 €	175.42 €			300.00 €	175.42 €	300.00 €
Alimentation et boissons	100.00 €	107.81 €	50.00 €	31.21 €	150.00 €	139.02 €	100.00 €
Produits pharmaceutiques	60.00 €	31.43 €			60.00 €	31.43 €	50.00 €
Fourn. pour atelier & activités (matériel et fournitures éducatives)	800.00 €	899.51 €	400.00 €	348.99 €	1 200.00 €	1 248.50 €	800.00 €
Autres fournitures	50.00 €	0.00 €			50.00 €	0.00 €	0.00 €
Location de matériel et outillage	100.00 €	54.93 €			100.00 €	54.93 €	100.00 €
Entretien et réparations mat (maintenance)	1 350.00 €	1 465.38 €			1 350.00 €	1 465.38 €	1 500.00 €
Primes d'assurance	220.00 €	203.31 €			220.00 €	203.31 €	220.00 €
Frais postaux et télécommunications	800.00 €	780.00 €	20.00 €	0.00 €	820.00 €	780.00 €	800.00 €
Charges externes et diverses :						0.00 €	
.. Frais de formation du personnel	400.00 €	0.00 €			400.00 €	0.00 €	400.00 €
Déplacements du personnel	100.00 €	0.00 €	50.00 €		150.00 €	0.00 €	100.00 €
Intervenants extérieurs			5 500.00 €	3 898.00 €	5 500.00 €	3 898.00 €	0.00 €
Salaires personnel (brut)	17 000.00 €	17 060.86 €	6 800.00 €	5 776.79 €	23 800.00 €	22 837.65 €	19 500.00 €
Charges sociales patronales	8 000.00 €	7 245.70 €	3 200.00 €	2 500.72 €	11 200.00 €	9 746.42 €	8 000.00 €
Autres charges sociales (dont médecine du travail)	1 500.00 €	1 619.96 €	400.00 €	315.42 €	1 900.00 €	1 935.38 €	1 700.00 €
Autres charges gestion courante : frais CESU	20.00 €	10.77 €			20.00 €	10.77 €	20.00 €
TOTAUX	34 800.00 €	34 241.17 €	16 420.00 €	12 871.13 €	51 220.00 €	47 112.30 €	37 790.00 €
RECETTES							
Participation de la Mairie	14 600.00 €	9 895.62 €	11 164.00 €	7 613.54 €	25 764.00 €	17 509.16 €	12 190.00 €
Prestation de service MSA ALSH	200.00 €	134.73 €			200.00 €	134.73 €	100.00 €
Prestation de service CAF ALSH + ASRE	5 000.00 €	4 028.58 €	2 590.00 €	2 590.92 €	7 590.00 €	6 619.50 €	5 000.00 €
PARTICIPATION DES FAMILLES	8 500.00 €	10 535.00 €			8 500.00 €	10 535.00 €	12 000.00 €
Prestation de service MSA CEJ	500.00 €	707.99 €			500.00 €	707.99 €	500.00 €
Prestation de service CAF CEJ	6 000.00 €	8 939.25 €			6 000.00 €	8 939.25 €	8 000.00 €
Fonds d'amorçage			2 666.00 €	2 666.67 €	2 666.00 €	2 666.67 €	0.00 €
TOTAUX	34 800.00 €	34 241.17 €	16 420.00 €	12 871.13 €	51 220.00 €	47 112.30 €	37 790.00 €

- présente le rapport d'activité, le projet éducatif et le projet pédagogique.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

VALIDE le compte de résultat 2018 pour le centre de loisirs et des temps d'activités périscolaires.

ACCEPTE le budget primitif 2019 pour 2019 pour le centre de loisirs,

ACCEPTE le rapport d'activité, le projet éducatif et le projet pédagogique.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subvention auprès des associations selon les critères définis lors du conseil municipal du 25 février dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de verser au profit des demandes reçues :

- une subvention de 114 € au profit de l'ADMR, de l'association de pêche de Béný,
- une subvention à l'association des jeunes pompiers de l'ex-Communauté de communes du canton de Coligny (CCCC) à hauteur de 10 € par pompier actif sur la commune soit 130 € (13 x 10 €),
- une subvention exceptionnelle de 1 500€ au comité des fêtes pour financer le feu d'artifice lors de la vogue,
- une subvention exceptionnelle de 200 € au centre de loisirs de Marboz

**DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN MATIERE D'URBANISME**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier de la Préfecture en date du 04 mars sollicitant dans le cadre du contrôle de la légalité de lui transmettre la délibération ou le conseil municipal charge le Maire pour le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme sur le fondement de l'article L.2122-22-27° du code général des collectivités territoriales.

En effet au nom de la commune, un permis de démolir (PD n° 00103818D0001) pour l'abri et une déclaration préalable (DP n° 00103819D0002) pour la construction des toilettes publiques ont été envoyé pour instruction.

- rappelle que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre de compétences.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de confier à Monsieur le Maire, par délégation du conseil municipal de prendre en application de l'article L 2122.22.27° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de prendre en dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

PERSONNEL COMMUNAL

SAISONNIER : Le Maire indique avoir reçu trois demandes de candidatures. Après concertation avec les adjoints, Léo DUMERY est recruté à compter du 8 juillet pour une durée de 4 semaines (du 8 juillet au 02 août inclus) pour une durée de 22h30 min (lundi au vendredi de 7h30 à 12h00)

MUTATION : Par courrier reçu le 7 mars, Mélissa MARGUIN a demandé sa mutation au sein de la commune de Jayat. Son départ est prévu pour le vendredi 7 juin. Elle occupe deux postes (adjoint technique et animation) pour une durée hebdomadaire de 35h.

La commission scolaire doit se réunir le 1^{er} avril pour voir les modalités sur les postes qui seront vacants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Feu d'artifice : Lors des manifestations notamment lors du passage des vieilles voitures, feu d'artifice un exploitant signale de la mort d'une partie de sa volaille.

Matériel pompiers : Une dotation d'environ de 3000€ est prévue pour les pompiers, une réunion sera réalisé avec eux pour savoir si ils choisissent un véhicule de remplacement ou casques ou autres.

Panneau lumineux : Il doit être installé le 29 mars prochain.

Don : Lors de la cérémonie de mariage le 16 février, un don de 30 € a été reçu.

Conférence « une controverse nommée Linky » : M. Bernard Mercier, président de l'association VIS (Vigilance Information Santé -Val Revermont) et Mme Nathalie Mathieu, présidente de l'association VERJON (Vigilance Environnement Respect et Justice pour les Occupants de la Nature - Verjon) invitent l'ensemble du conseil municipal à la conférence-débat "Une controverse nommée Linky" animée par Jean-Philippe Carrère, qui aura lieu vendredi 29 mars 2019, salle polyvalente de Verjon, à partir de 19h pour une présentation des actions de VIS et de l'activité professionnelle de J.-Ph. Carrère et à 20 h pour la conférence.

Avis de naissance : Erwin TARARE, né le 08 mars 2019 à VIRIAT, et domicilié 355 grande rue.

Manifestations à venir sur la commune :

- **Samedi 30 mars** : le concert Fasila' gym est annulé.
- **Samedi 13 avril** : parcours sportif des pompiers au stade

Les épreuves se dérouleront de la manière suivante :

- ✓ 8 h 00 à 10 h 00 : Parcours sportif,
 - ✓ 10 h 00 à 12 h 00 : Randonnée ouverte aux pompiers actifs, retraités et leur conjoint,
 - ✓ 12 h 00 : repas à la salle garavand
 - ✓ 16 h 00 : Remise des prix
- **Dimanche 07 avril : Printemps des arts à la salle des fêtes de Corveissiat** : Concert à 14h00 des élèves de musique Musikar, à 15h30 conférence « le beat box, et si on expliquait vraiment ? » et à 17h00 concert « Pira.Ts » organisé par CA3B (Communauté d'agglomération grand bassin de Bourg en Bresse).

Rappel : Les spectacles organisés par les petites scènes vertes se sont bien déroulés et beaucoup de monde pour le Théâtre Déboires.

Dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- Lundi 29 avril à 20h00
- Mardi 28 mai à 20h00

Plume : Prévision de l'établissement d'une plume en avril-mai.